

Commune de MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU
Séance du 26 février 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26/02/2018 à 20h00,
à la Mairie de Montferrand-le-Château,
sur convocation régulière de M. Pascal DUCHÉZEAU, maire

Étaient présents : P. Duchézeau, B. Téjon, G. Pagnier, R. Giancarlo, J.-M. Télès, M. Cottiny, I. Jacquinot, C. Mesnier, J. Dougoud, D. Jaxel, A. Plumet

Procurations : P. Hanus à I. Jacquinot, W. Lhuillier à G. Pagnier, A.-M. Ghiczy à R. Giancarlo, E. Vincens à P. Duchézeau, A. Corté à B. Téjon, L. Boudet à J.-M. Télès

Absents : W. Aubry, J.-P. Leuba

B. Téjon est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Plan communal de sauvegarde : présentation
 2. CAGB : validation des transferts de charges 2017 et évaluations prévisionnelles des transferts de charges prévus en 2018
 3. Emprunts pour la construction du groupe scolaire BEPOS :
 - Prêt relais (montant, durée, taux)
 - Emprunt construction
 4. Questions diverses
 5. Travail des commissions
-

1. Plan communal de sauvegarde : présentation

Le document a été établi par G. Pagnier, B. Téjon et M. le Maire, puis présenté à la préfecture qui l'a validé et autorisé. Il s'agit des démarches et procédures à effectuer en cas de catastrophes pour alerter et sécuriser la population.

La première étape est l'identification des risques pour la commune : inondations ; risques liés à la présence de voies ferrées ou d'établissements sensibles comme les écoles, les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), etc.

Ensuite, selon cette liste d'incidents et d'accidents possibles, Le Maire et les adjoints organisent et coordonnent la manière de donner l'alerte, définissent la liste des contacts utiles, recensent des lieux d'accueil pour l'hébergement ou la restauration.

Le Maire remarque que tous les médecins contactés ont accepté d'être associés à ce plan communal de sauvegarde, ainsi que la quasi-totalité des professionnels paramédicaux.

Il faudra être en mesure de mettre à jour le document.

L'arrêté municipal et les contacts concernés seront publiés sur le site internet et un document sera disponible en mairie.

La procédure d'alerte sera transmise aux élus.

2. CAGB : validation des transferts de charges 2017 et évaluations prévisionnelles des transferts de charges prévus en 2018

Le Maire propose de reporter le point traitant des transferts de charges 2017 et des transferts de charges prévisionnels 2018 en raison de nouveaux documents réceptionnés en mairie ce jour. L'échéance pour rendre ces décisions est suffisante.

3. Emprunts pour la construction du groupe scolaire BEPOS :

Le Maire expose qu'il est nécessaire de désigner une banque pour le 28 février 2018 car à défaut les propositions seraient caduques.

I. Jacquinot présente les différentes offres des banques et leurs modalités précises qui permettraient de retenir les deux propositions de prêt suivantes :

- **Prêt relais (montant, durée, taux)**

Sur proposition du Maire et après en avoir débattu, le conseil municipal est invité à :

- approuver l'offre de prêt relais du Crédit Mutuel d'un montant de 2 800 000 € sur deux ans, suivant un taux fixe de 0,33 %.

- mandater et autoriser le Maire à signer les documents liés au prêt.

Analyse pour emprunt relais

| | Caisse epagne | Crédit agricole | | | Crédit mutuel | |
|--|--------------------|-------------------|-------------------|--------------------------|--------------------|--------------------|
| Date réception offre | 19/02/2018 | 21/02/2018 | 21/02/2018 | 21/02/2018 | 21/02/2018 | 21/02/2018 |
| Montant | 2 000 000,00 | 2 000 000,00 | 2 000 000,00 | 250 000,00 | 2 800 000,00 | 2 800 000,00 |
| Durée | 2 ans | 2 ans | 3 ans | 2 ans | 2 ans | 3 ans |
| Objet | TVA et subventions | TVA et subvention | TVA et subvention | Ventes de terrains/biens | TVA et subventions | TVA et subventions |
| Taux | 0,34 % fixe | 0,491 % variable | 0,581 % variable | 0,491 % variable | 0,33 % fixe | 0,50 % fixe |
| Calcul intérêts (annuel) sur montant emprunté | 6 800,00 | 9 820,00 | 11 620,00 | 1 227,50 | 9 240,00 | 14 000,00 |
| Calcul intérêts (annuel) sur une base de 2 000 000 € | 6 800,00 | 9 820,00 | 11 620,00 | 9 820,00 | 6 600,00 | 10 000,00 |
| Calcul échéance totale trimestrielle | 1 700,00 | 2 455,00 | 2 905,00 | 306,88 | 2 310,00 | 3 500,00 |
| Calcul échéance sur une base de 2 000 000 € | 1 700,00 | 2 455,00 | 2 905,00 | 2 455,00 | 1 650,00 | 2 500,00 |

| Observations | Montant inférieur à celui demandé | Montant inférieur à celui demandé | Montant conforme |
|--------------|-----------------------------------|-----------------------------------|------------------|
| | Taux conforme et intéressant | Problème taux variable, et élevé | |

Deux membres du conseil municipal ne participent pas au vote compte tenu de leur statut d'administrateur dans des banques ayant répondu à l'appel d'offre, dont l'un a reçu une procuration, ce qui porte à trois le nombre des non-votants.

Vote : accord à l'unanimité

- **Emprunt construction**

Sur proposition du Maire et après en avoir débattu, le conseil municipal est invité à :

- approuver l'offre de prêt du Crédit Mutuel d'un montant de 2 000 000 € sur vingt ans, suivant un taux fixe de 1,50 %.
- mandater et autoriser le Maire à signer les documents liés au prêt.

Synthèse sur 20 ans pour 2 000 000 €

| | Crédit agricole | | Caisse des dépôts | Crédit mutuel |
|---------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| Taux | 1,63 % fixe | 1,63 % fixe | 1,50 Variable | 1,50 fixe |
| Périodicité | Trimestrielle | Annuelle | Annuelle | Trimestrielle |
| Montant intérêts sur la durée du prêt | 347 717,84 | 342 300,00 | 315 000,00 | 318 697,28 |
| Type de prêt | Intérêts dégressifs/éch.constante | Capital constant/éch. Dégressive | Capital constant/éch. Dégressive | Intérêts dégressifs/éch.constante |
| Échéance 2019 | 117 385,88 | 132 600,00 | 130 000,00 | 115 934,88 |
| Échéance 2038 | 117 386,12 | 101 630,00 | 101 500,00 | 115 934,52 |

Deux membres du conseil municipal ne participent pas au vote compte tenu de leur statut d'administrateur dans des banques ayant répondu à l'appel d'offre, dont l'un a reçu une procuration, ce qui porte à trois le nombre des non-votants.

Vote : accord à l'unanimité

4. Questions diverses

TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Le Maire informe que la commune est retenue dans le programme TEPCV pour la création ou l'amélioration des points lumineux, ce qui permet des subventions à hauteur de 80 %. Il faudrait adhérer au groupement de commandes avant le 15 mars 2018 pour en bénéficier.

Le Maire expose que la CAGB est l'intermédiaire avec l'Etat et la ville de Besançon gèrera le groupement de commandes constitué. Sur les quelques 350 points lumineux de la commune, 35 sont d'ores et déjà retenus pour un remplacement pour cause de vétusté ou en raison de leurs caractéristiques énergivores.

Le Maire rappelle que les données mentionnées sont le fruit de l'étude menée par « Nocta Bene » dont les derniers résultats datent de 2013.

Les membres du conseil municipal évoquent ensuite la pollution lumineuse.

Le Maire propose d'aborder le sujet des dates d'extinction de l'éclairage pendant l'été lors d'un autre conseil municipal, sachant que le prochain sera consacré au vote du budget municipal.

- **Adhésion au groupement de commandes pour la modernisation de l'éclairage public :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'est positionnée comme "territoire à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV). Elle bénéficie à ce titre de financements de l'Etat et du SYDED pour l'opération de modernisation de l'éclairage public qu'elle a initiée en faveur des communes de son territoire.

Les prestations qui seront réalisées dans le cadre de cette opération TEPCV feront l'objet d'un groupement de commandes tel que prévu à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. La mise en place de ce groupement, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtés dans la convention constitutive jointe en annexe, qui doit être validée et signée par chacun des membres.

Considérant que la commune participe à l'opération de rénovation de l'éclairage public et que ce groupement présente un intérêt, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- Approuve le recours au groupement de commandes pour moderniser le parc d'éclairage public des communes participantes,
- Accepte l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement jointe en annexe ;
- Autorise le Maire à signer cette convention et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution ;
- Accepte de régler les sommes dues au titre de ladite convention, correspondant à toutes les prestations exécutées dans le cadre de l'opération pour le compte de la commune ;
- S'engage à inscrire les dépenses relatives à l'opération au budget de la commune.

Vote : accord à l'unanimité

- **Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et pose de matériel d'éclairage public :**

Dans le cadre de l'opération Territoire à Energie Positive, certaines les communes éligibles à ce dispositif ont souhaité pouvoir faire appel à des prestations complémentaires de fourniture et pose de matériel d'éclairage public.

Les prestations qui seront réalisées feront l'objet d'un groupement de commandes tel que prévu à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. La mise en place de ce groupement, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtés dans la convention constitutive jointe en annexe, qui doit être validée et signée par chacun des membres.

Considérant que la commune participe à l'opération de rénovation de l'éclairage public et que ce groupement présente un intérêt, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- Approuve le recours au groupement de commandes pour moderniser le parc d'éclairage public des communes participantes,
- Accepte l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement jointe en annexe ;
- Autorise le Maire à signer cette convention et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution ;
- Accepte de régler les sommes dues au titre de ladite convention, correspondant à toutes les prestations exécutées dans le cadre de l'opération pour le compte de la commune ;
- S'engage à inscrire les dépenses relatives à l'opération au budget de la commune.

Vote : accord à l'unanimité

5. Travail des commissions

Commission Finances et Informatique (M. Cottiny et I. Jacquinet) :

La commission s'est réunie le 23 février 2018 pour présenter les différentes propositions de prêts pour le projet du groupe scolaire BEPOS.

La prochaine réunion aura lieu le 19 mars 2018 à 18h30 et sera consacrée au budget municipal.

Le Maire rappelle que la Commission des Impôts Directs aura lieu le 29 mars 2018 à 9h30.

Commission Communication (R. Giancarlo) :

La commission s'est réunie le 19 février 2018.

Elle se réunira à nouveau le 5 mars 2018 à 18h00 afin de présélectionner trois des propositions de logo réalisées pour la commune. Chaque conseiller municipal est invité à assister à cette réunion et les logos choisis seront ensuite présentés en séance du conseil municipal.

Le prochain bulletin municipal sera imprimé en couleur.

Commission Travaux (J.-M. Télès) :

La dernière réunion a eu lieu le 13 février 2018. Les gros travaux de voirie prévus sont adaptés au contexte budgétaire des emprunts pour le groupe scolaire.

Le Maire informe que les travaux en cours dans le lotissement des Jachères sont reportés en raison des conditions climatiques.

Commission Culture, Ecoles, Jeunesse (B. Téjon) :

La prochaine réunion se tiendra le 6 mars 2018 à 18h30. L'ordre du jour prévoit de retravailler les projets des manifestations à venir (Printemps Passion, fête de la musique...) et de dresser le bilan du conseil d'école du 2 mars 2018.

Tour de table

- D. Jaxel rapporte que des pongistes se posent des questions au sujet du local de l'école maternelle prévu pour remplacer celui de l'actuelle mairie, car il n'est pas satisfaisant. Le Maire assure que des solutions seront proposées.

- C. Mesnier signale des problèmes de stationnements peu orthodoxes, notamment les cas d'un car ou d'engins de chantier. Le Maire rappelle que les entreprises doivent demander et afficher des arrêtés municipaux autorisant des stationnements particuliers ou des modifications de la circulation. Il a déjà demandé à la gendarmerie de verbaliser aux alentours des écoles.

- M. Cottiny signale quant à lui que l'écluse de la route de Grandfontaine bloque parfois des véhicules. J.-M. Télès rappelle que ces travaux ont été effectués sur les conseils avisés des services de la préfecture suite à la plainte d'un riverain. Le Maire remarque que la circulation a effectivement été ralentie, ce qui était le but.

- A. Plumet rapporte qu'un riverain avait précédemment demandé qu'un tourniquet soit installé au lotissement de la Marne afin d'en interdire l'accès aux scooters et motos. J.-M. Télès confirme que ce sujet a été abordé l'année dernière lors d'une réunion de la Commission Travaux : cette installation est prévue.

- B. Téjon fait part d'un appel téléphonique d'un agent de la cantine signalant que les agents de maintenance des hottes ont laissé les équipements sales après leur intervention. G. Pagnier déclare qu'il va téléphoner à la société chargée de ladite maintenance, celle-ci étant obligatoire pour le restaurant scolaire et la salle des fêtes.

- Le Maire dresse le bilan de la réunion du 26 février 2018 à 10h00 avec Mme Fannette Charvier, député de la 1^{ère} circonscription du Doubs et membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation à l'Assemblée nationale. B. Téjon et M. Cottiny étaient également présents. Le Maire relate une rencontre cordiale et souligne la connaissance des dossiers abordés dont a fait preuve son interlocutrice.

Elle fait partie de la commission DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) qui détermine l'éligibilité des communes pour des subventions spécifiques.

Des questions diverses furent évoquées, telles que les subventions attendues pour les projets du groupe scolaire et du centre socio-culturel, l'accueil des migrants, les emplois aidés, les rythmes scolaires avec le retour à la semaine de quatre jours et ses conséquences, ou les problématiques de la taxe d'habitation et de l'augmentation de la Contribution Sociale Généralisée.

Mme Fannette Charvier est disposée à revenir, plutôt en soirée, afin de rencontrer les conseillers municipaux.

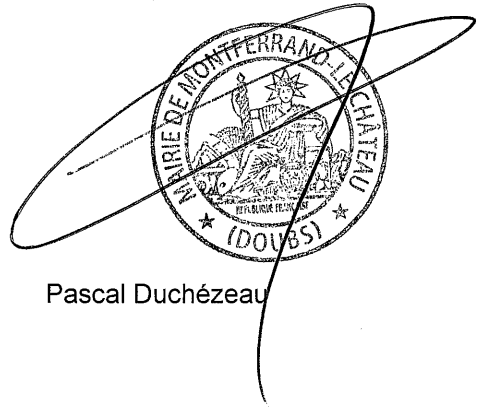
L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire lève la séance à 21h30.

La secrétaire de séance,



Brigitte Téjon

Le Maire,



Pascal Duchézeau